



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 janvier 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée

Rectificatif

1. Paragraphe 13, troisième phrase

Sans objet en français

2. Paragraphe 13, dernière phrase

Sans objet en français

3. Paragraphe 22

Lire comme suit la dernière phrase

Il y déclarait que, cinq ans et demi après son déploiement, la MINUEE n'avait plus d'autre choix que de maintenir l'occupation. De plus, il demandait instamment au Conseil de sécurité d'imposer l'évacuation de l'armée et des institutions éthiopiennes qui occupaient le territoire souverain de l'Érythrée pour prévenir tout nouveau fait fâcheux.

4. Paragraphe 38

Lire comme suit la deuxième phrase

Par conséquent, si le Conseil de sécurité approuve la recommandation que je formule au paragraphe 45 ci-après concernant la prorogation du mandat de la MINUEE, les dépenses de fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2008 seront limitées au montant approuvé par l'Assemblée générale.

5. Paragraphe 41, première phrase

Au lieu de 2002 *lire* 2000.

